

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**EN EXERCICE 10
DE PRESENTS 10
DE VOTANTS 10**

**O B J E T:
DELIBERATION APPROUVANT
PREMIERE REVISION SIMPLIFIEE
Du POS valant PLU**

L'AN DEUX MIL NEUF

LE 14 SEPTEMBRE 2009

Le conseil municipal de la commune de SALAZAC, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation sous la présidence de Monsieur SUAU Jean-Claude Maire.

ETAIENT PRESENTS:

**SUAU Jean-Claude, Maire, BORRELLY Louis Adjoint
Mmes SAVALLI Marcelle; GUIGUE Sophie
Melle DERMAUT Anne-France
Mrs COTTIN Régis; PORTAL Michel-Ange, ROBERT Henri ;
SCHRECK Didier; VIALLET François.**

*Il a été procédé conformément à l'article 29 du code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire, pris au sein du Conseil Municipal
Madame SAVALLI M. Ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée
Pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

*Monsieur le Maire demande à son conseil demande de bien vouloir délibérer afin
d'approuver la première révision simplifiée du POS valant PLU*

*Vu le code de l'urbanisme,
Vu le PLU approuvé, en dernier lieu, le 29 juillet 2009,
Vu la délibération, portant organisation de la concertation publique préalable à la première
révision simplifiée du POS,
Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint,
Vu la délibération de ce jour, portant approbation du bilan de concertation,
Vu l'enquête publique réglementaire,
Vu le rapport et l'avis du Commissaire Enquêteur, en date du 22 juillet 2009,*

Considérant que le Commissaire Enquêteur donne avis favorable,

Considérant qu'il y a donc lieu d'approuver le dossier tel qu'il est annexé à la présente,

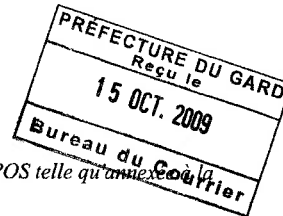
Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire

Décide:

- ⇒ d'approuver la première révision simplifiée du POS telle qu'annexée à la présente délibération,*
- ⇒ de charger Monsieur le Maire des formalités de transmission et de publicité,*

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dit



[Handwritten signatures of council members and the Mayor]



Signature

Cachet

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

O B J E T:

**EN EXERCICE 10
DE PRESENTS 10
DE VOTANTS 10**

**PREMIERE REVISION
SIMPLIFIEE DU PLU**

L'AN DEUX MIL NEUF

LE 14 SEPTEMBRE 2009

Le conseil municipal de la commune de SALAZAC, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation sous la présidence de Monsieur SUAU Jean-Claude Maire.

ETAIENT PRESENTS:

**SUAU Jean-Claude. Maire, BORRELLY Louis Adjoint
Mmes SAVALLI Marcelle; GUIGUE Sophie
Melle DERMAUT Anne-France
Mrs COTTIN Régis; PORTAL Michel.-Ange, ROBERT Henri ;
SCHRECK Didier; VIALLET François.**

Il a été procédé conformément à l'article 29 du code d'Administration communale, à l'élection d'un secrétaire, pris au sein du Conseil Municipal
Madame SAVALLI M. Ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée
Pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Bilan de la concertation avec le public

Par délibération, le Conseil a disposé une concertation avec le public en vue de la première révision simplifiée du PLU, pour l'agrandissement de la zone AUpa dans le secteur de Laubarède-Nord.

Pendant toute la période qui s'est écoulée, se sont déroulés de nombreux contacts avec les propriétaires du secteur, tous les intéressés ...

Une réunion publique a été organisée à Salazac, dans la salle Communale, le 29 avril 2009, en présence du bureau d'études qui a conduit le projet.

Les pièces du dossier ont été tenues à la disposition du public en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Le projet a été très positivement reçu par l'ensemble des participants.
Aucune critique majeure n'a été élevée contre un projet dont le contenu était déjà bien connu.
Aucune proposition nouvelle ou innovante n'a été faite au cours des multiples contacts intervenus.
Le bilan de la concertation peut donc être qualifié de très favorable.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que d'...

Handwritten signatures and initials:
Ange
Robert
M. Savalli
J.C. SUAU
J.C.

PREFECTURE DU GARDE MAIRE
Reçu le
15 OCT. 2009
Bureau du Courrier
SUAU J.C.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

O B J E T:

**EN EXERCICE 10
DE PRESENTS 10
DE VOTANTS 10**

**PREMIERE REVISION
SIMPLIFIEE DU PLU**

L'AN DEUX MIL NEUF

LE 14 SEPTEMBRE 2009

Le conseil municipal de la commune de SALLAZAC, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation sous la présidence de Monsieur SLAU Jean-Claude Maire.

ETAIENT PRESENTS:

SLAU Jean-Claude, Maire, BORRELLY Louis Adjoint

Mmes SAVALLI Marcelle; GUIGUE Sophie

Melle DERMAUT Anne-France

Mrs COTTIN Régis; PORTAL Michel-Angé, ROBERT Henri;

SCHRECK Didier; VALLET François.

*Il a été procédé conformément à l'article 29 du code d'Administration communale, à l'élection d'un secrétaire, pris au sein du Conseil Municipal
Madame SAVALLI M. Ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée
Pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

*Bilan de la concertation avec le public
Par délibération, le Conseil a disposé une concertation avec le public en vue de la première révision simplifiée du PLU, pour l'agrandissement de la zone AUpa dans le secteur de Laubarède-Nord.*

Pendant toute la période qui s'est écoulée, se sont déroulés de nombreux contacts avec les propriétaires du secteur, tous les intéressés ...

Une réunion publique a été organisée a Salazac, dans la salle Communale, le 29 avril 2009, en présence du bureau d'études qui a conduit le projet.

Les pièces du dossier ont été tenues à la disposition du public en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Le projet a été très positivement reçu par l'ensemble des participants.

Aucune critique majeure n'a été élevée contre un projet dont le contenu était déjà bien connu.

Aucune proposition nouvelle ou innovante n'a été faite au cours des multiples contacts intervenus.

Le bilan de la concertation peut donc être qualifié de très favorable.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que

PREFECTURE DU GARDENAIRE
15 OCT. 2009
Bureau du Courrier



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**EN EXERCICE 10
DE PRESENTS 10
DE VOTANTS 10**

**OBJET:
DELIBERATION APPROUVANT
LE BILAN DE CONCERTATION**

L'AN DEUX MIL NEUF

LE 14 SEPTEMBRE 2009

Le conseil municipal de la commune de SALAZAC, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation sous la présidence de Monsieur SUAU Jean-Claude Maire.

ETAIENT PRESENTS:

**SUAU Jean-Claude. Maire, BORRELLY Louis Adjoint
Mmes SAVALLI Marcelle; GUIGUE Sophie
Melle DERMAUT Anne-France
Mrs COTTIN Régis; PORTAL Michel-Ange, ROBERT Henri ;
SCHRECK Didier; VIALLET François.**

Il a été procédé conformément à l'article 29 du code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire, pris au sein du Conseil Municipal Madame SAVALLI M. Ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée Pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire demande à son conseil demande de bien vouloir délibérer afin d'approuver le bilan de concertation

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L. 300-2,

Vu la délibération du Conseil, portant organisation de la concertation avec le public en vue de la première révision simplifiée du PLU,

Considérant qu'aux termes des dispositions susvisées, le Conseil doit délibérer pour approuver le bilan de la concertation,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire

**DIT : Oui pour le bilan dressé par le Maire,
DECIDE D'approuver le bilan de la concertation pour la première révision simplifiée du PLU**

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dit

